

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2012

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 149

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

*(en euros)*

Programme	+	-
<b>Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires</b>	0	1 500
<b>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	0	0
<b>Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	0	0
<b><i>Dont titre 2</i></b>	0	0
<b>TOTAUX</b>		<b>1 500</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 1 500</b>	

II. – Modifier ainsi les annulations de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programme	+	-
<b>Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires</b>	14 998 500	0
<b>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	0	0
<b>Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>14 998 500</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>- 14 998 500</b>

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'annuler, sur le programme 154 : « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » 15 M€ de crédits devenus sans emploi depuis le dépôt du présent projet de loi de finances rectificative, afin de couvrir les besoins identifiés sur la mission « Défense ».